

EXTRAIT**DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VANDŒUVRE-LES-NANCY**

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES
IMPÔTS DIRECTS (CUGN) - DÉSIGNATION
DES MEMBRES.

SEANCE DU : 26 MAI 2014

DELIBERATION N° : 6

RAPPORTEUR : M. PONCELET

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 34 de la 4ème loi de Finances rectificative pour 2010, qui fixe les modalités de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, a rendu obligatoire la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs afin de favoriser l'équité fiscale entre les contribuables d'un périmètre intercommunal.

Cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Le Conseil de Communauté a délibéré le 25 novembre 2011 afin d'acter la création d'une telle commission pour l'agglomération nancéienne.

Selon l'article 346 A du code général des impôts, la désignation des membres de la commission intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Ainsi, le Conseil de Communauté délibérera avant fin juin pour dresser une liste sur propositions des communes membres composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de l'EPCI),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de l'EPCI).

Cette liste de propositions sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants.

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts, il appartient à chaque commune de délibérer, au plus tard pour le 6 juin 2014, afin de désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant. Ces personnes doivent répondre aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- être âgées de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civiques,
- être familiarisées avec les circonstances locales,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014

- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites au rôle des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres.

Ces contribuables doivent être assujettis à la taxe d'habitation ou aux taxes foncières ou à la cotisation foncière des entreprises.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

DELIBERATION

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Propositions de M. le Maire :

Titulaire : Jean-Paul CARPENA	22/02/1948	Retraité	80 rue Loevenbruck 54500 VANDOEUVRE	Taxes : - Habitation - Foncière
Suppléant : Patrice DONATI	17/05/1953	Ingénieur	14 allée des Alisiers 54500 VANDOEUVRE	Taxes : - Habitation - Foncière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstentions : M. GIUMMELLY Philippe; MME ARDIZIO Christine

Ne participent pas au vote : MME RENAUD Dominique; MME HOULLE Marie-Jeanne; M. VANDEVELDE Jean-Luc; M. PANNIER Nicolas

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014

LUNDI 26 MAI 2014

6

19H00

Rapporteur : M. PONCELET

Secrétaire de séance : M. HEKALO Skender

ETAIENT PRESENTS

M. HABLOT Stéphane
 MME KOMOROWSKI Régine
 M. DONATI Patrice
 MME LEVI-CYFERMAN Annie
 M. CARPENA Jean-Paul
 MME ROUILLON Marie-Agnès
 M. PONCELET Philippe
 MME LAHRACH Nadia
 M. BECKER Jean-Pierre
 M. GRAUFFEL Claude
 M. SEKKOUR Rachid
 MME GRAF Chabha
 MME ACKERMANN Danielle
 MME THIRION Marie-Louise
 M. YOU Bertrand
 MME GANNE-DEVONEC Marie-Odile

M. GENIN Jean-Noël
 MME KANIA Denise
 M. ATAIN KOUADIO Philippe
 M. DAMOISEAUX Bruno
 MME ATTUIL Carole
 MME CHAPPE Marie-Pierre
 MME BIGARE Jennifer
 M. HEKALO Skender
 MME RENAUD Dominique
 MME HOULLE Marie-Jeanne
 M. VANDELVELDE Jean-Luc
 M. PANNIER Nicolas
 M. SAINT-DENIS Marc
 MME MARCHAND Ann
 M. GIUMMELLY Philippe
 MME ARDIZIO Christine

ETAIT EXCUSE

M. MULLER François

AVAIENT DONNE POUVOIR

MME FAIQ Nassima
 M. BERNARD Jean-Paul
 MME MATTERA Marie-Thérèse
 M. STOCKER Franck

à
 à
 à
 à

MME ATTUIL Carole
 M. HABLOT Stéphane
 MME KOMOROWSKI Régine
 MME LEVI-CYFERMAN Annie

ETAIENT ABSENTS

MME MACEL Danielle

M. SEA Cédric

JE CERTIFIE QUE LA CONVOCATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 A ETE AFFICHEE LE : 21/05/2014

POUR EXTRAIT CONFORME,
 LE MAIRE :

QUE LE PRESENT ACTE
 A ETE PUBLIE LE : 03 JUIN 2014

